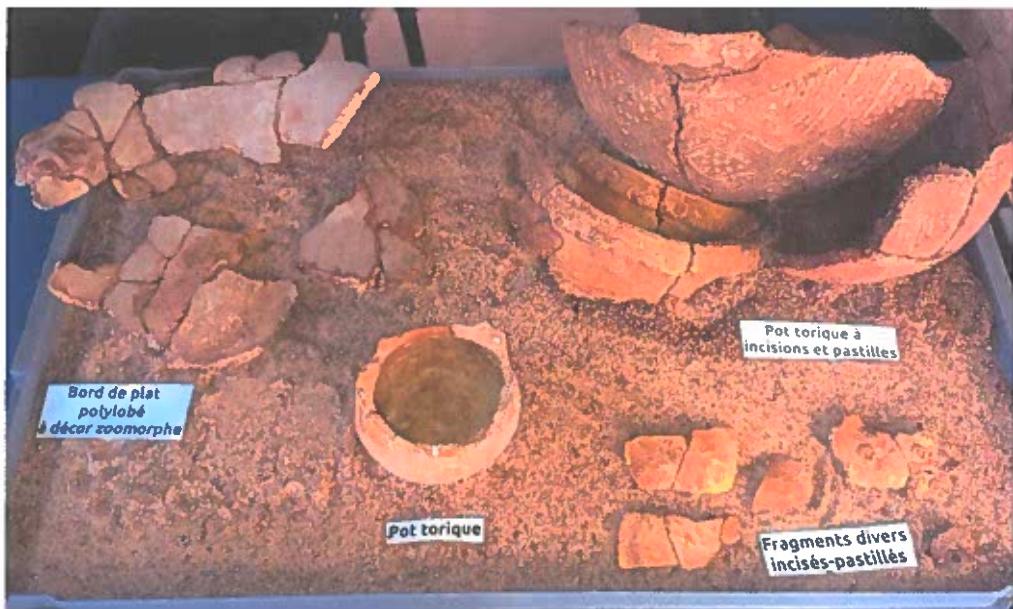


# **Maripasoula**

## **Club Kayak**

**Bilan Classe Patrimoine**  
sous la direction de T. Bellardie, professeur  
Octobre 2011 à avril 2013



**Résultats de fouille 2011-2012 (année 1)**

**Résultats de fouille 2012-2013 (année 2)**

**Perspectives**

**Autorisations 002/2012 du 10 janvier 2012 et 001/2013 du 3 janvier 2013**

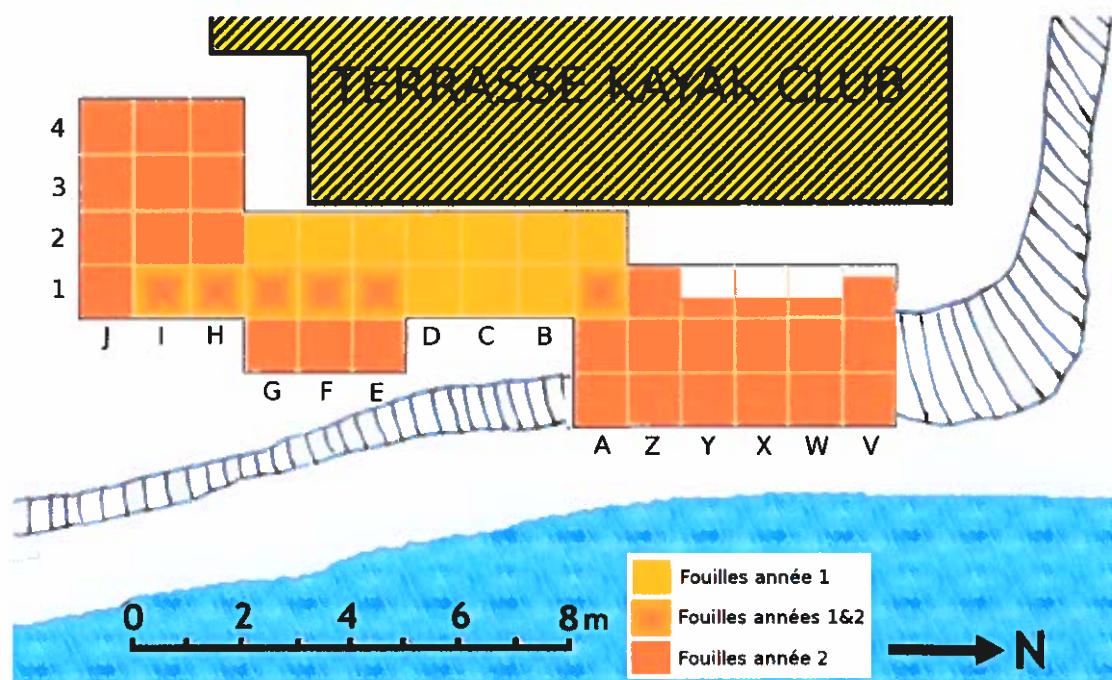
## Bilan Classe Patrimoine

sous la direction de T. Bellardie, professeur  
Octobre 2011 à avril 2013

Le projet de Classe Patrimoine s'est monté à la fin de l'année scolaire 2010-2011. L'objectif était d'associer patrimoine local et histoire afin de sensibiliser les élèves à leur environnement immédiat et d'en faire des acteurs de la découverte, de la préservation et de la diffusion de ce patrimoine. L'archéologie en était le support principal. Le projet avait reçu l'aval de Mme l'Inspectrice d'Histoire-géographie.

Le recrutement des élèves s'est fait sur la base du volontariat, couplé à la vérification de leur investissement effectif dans le cadre de leur scolarité normale.

Le chantier archéologique s'est monté en partenariat avec le Service régional de l'Archéologie (SRA) et le Parc amazonien de Guyane (PAG) a été également associé au projet. Le chantier a bénéficié durant la 1ère campagne d'une séance de 3h par semaine avec une classe de 5è, et durant la 2è campagne de 2 séances de 3h par semaine, avec la classe de l'année passée poursuivant en 4è, et une nouvelle classe de 5è. En dehors des périodes de fouille sur le chantier (saison sèche essentiellement), le reste du travail s'est effectué au collège.



La zone du sondage se situe sur la rive droite du Maroni, en bordure du fleuve.

Ce chantier fait suite à la découverte de nombreux indices durant la saison sèche, entre septembre et décembre 2010 sur l'ensemble du talus de bord de rive en contrebas de la base nautique, du fait de l'accélération de l'érosion du talus argileux, due d'une part à des niveaux d'eau élevés durablement et d'autre part à une intensification du trafic des pirogues abordant sur la rive. L'effondrement répété

sur toute la longueur du talus a entraîné un recul de la berge d'environ 3 m en moins de 5 ans. Plusieurs dizaines de tessons céramiques ont été mis à jour sur la plage formée en contrebas durant la saison sèche. Une partie du mobilier récolté permet de reconstituer des cols et des pansements de pots ou jarres, des éléments de platine à manioc. 2 zones ont livré également des tessons décorés de type Koriabo, constitués de lignes raclées, incisées, de pastilles modelées, ainsi que 3 anses zoomorphes. Une céramique quasi-intacte de type bol, à décor modelé zoomorphe symbolisant un amphibien (caïman) a été ramassée sur la plage, dégagée par hasard par le ressac du fleuve.

Un certain nombre d'éléments lithiques ont également été ramassés : deux lames de hache droites, éclats de débitage ou de lames de haches cassées, éclats de quartz tranchants, morceaux de granite à face usée, une large plaque de granite à face piquetée de type râpe à manioc, un lissoir à céramique. L'importance du faisceau d'indices permettait d'envisager la rive encore intacte comme un site archéologique potentiel et relativement ancien du fait de la présence de céramiques Koriabo.



### Résultats de fouille 2011-2012 (année 1)

La zone de fouille déterminée a subi un premier décapage à la pelle mécanique sur 30 cm de profondeur, sur une surface totale de 20 m<sup>2</sup>. Hormis quelques bouteilles contemporaines des rushs aurifères du début du XXème siècle, seuls quelques tessons de céramique ont été mis à jour entre -10 et -15 dans la couche archéologique. A partir de cette profondeur, le travail s'est poursuivi à la main, avec un déblayage à la pelle dans un premier temps jusqu'aux couches archéologiques plus riches en mobilier, vers -30, puis un décapage à plat à la truelle dans un second temps jusque vers -85 à -95, niveau de la couche apparemment stérile.

La tranchée ouverte pour cette première campagne de fouille a été exploitée sur 2m x 7m, sur l'espace en bordure immédiate de la terrasse de la base nautique parallèle au fleuve.

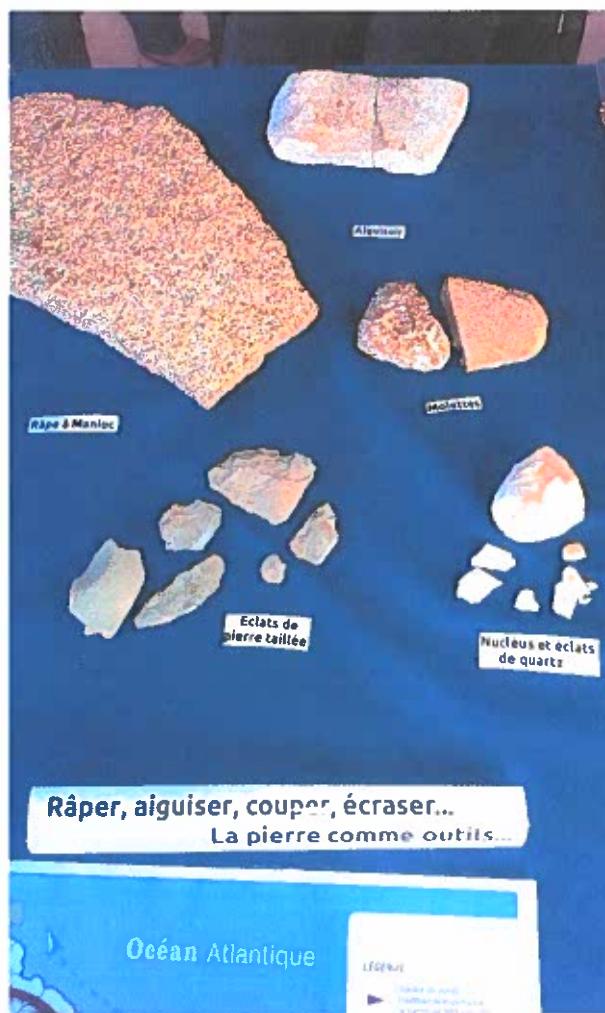
La couche archéologique peut être décomposée en 3 niveaux d'occupation :

– De -10 à -15, la couche la plus récente a livré une dizaine de tessons épars sur les carrés

H(1), F(2) et G(1). Relativement érodée, sans décor particulier, la pâte est épaisse et assez chargée en dégraissant grossier à base de quartz. Il n'y a pas de matériel lithique à ce niveau.

– De -25 à -50 : Présence d'un niveau à charbon sur l'ensemble des carrés A et B entre -25 et -35. On note une concentration d'éclats de quartz importante étalés sur les carrés F(2) et G(2), plus diffus sur F(1) et G(1). 60 tessonns ont été ramassés, sans forme particulière. Un tesson avec décor formé de 3 tirets sur un bord grossier a été trouvé en A(1).

– De -64 à -85 : Niveau assez riche avec plus d'une centaine de tessons composant essentiellement deux céramiques en place, des pots toriques à décor de type Koriabo. La première s'étalait sur F(2)/F(1)/G(1), la seconde était en bordure de E(1) en limite extérieure de la tranchée. Une base de anse en céramique à pâte grise assez fine et très érodée a également été dégagée à la croisée de G/H(1) et G(2). On retrouve des éclats de quartz sur l'ensemble de la zone E/F/G et la présence de charbons avec le lignage de bois bien marqué indiquant un foyer important sur 60 x 30 cm en G(1), à proximité immédiate de la première céramique Koriabo.



Cette première campagne a pu bénéficier de 3 datations au carbone 14 offertes par le SRA. L'intérêt était de connaître l'ancienneté de la couche archéologie la plus profonde qui a livré les céramiques Koriabo. Les 3 datations (foyer et 1ère céramique) s'étalent de la 2<sup>e</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> à la fin du

XIV<sup>e</sup> siècle, le site a donc environ 700 ans. C'est à ce jour le premier site daté sur le bourg de Maripasoula, et le 2<sup>nd</sup> après la montagne couronnée de Yaou, sur l'ensemble de la commune ! L'ensemble du matériel archéologique a fait l'objet d'un nettoyage, d'un rassemblement par les élèves et de la mise en valeur du travail effectué sur l'année sous forme d'une exposition graphique présentée d'abord à la communauté scolaire dans le CDI, puis à la population dans le cadre d'un stand lors du marché artisanal organisé par le PAG en juin 2012. Le chantier a également été l'occasion d'un suivi vidéo du PAG et de la réalisation d'un DVD-reportage. Les moyens mis en place par le collège ont été de 90 HSE pour le professeur directeur de fouille.

### Résultats de fouille 2012-2013 (année 2)

La 2<sup>e</sup> campagne a confirmé la richesse du niveau Koriabo. Elle a étendu les fouilles vers le nord en bordure immédiate du fleuve, en raison notamment d'une érosion accrue faisant apparaître de nombreux tessons à la fin de la saison des pluies courant juillet 2012.

3 directions de fouille ont été choisies :

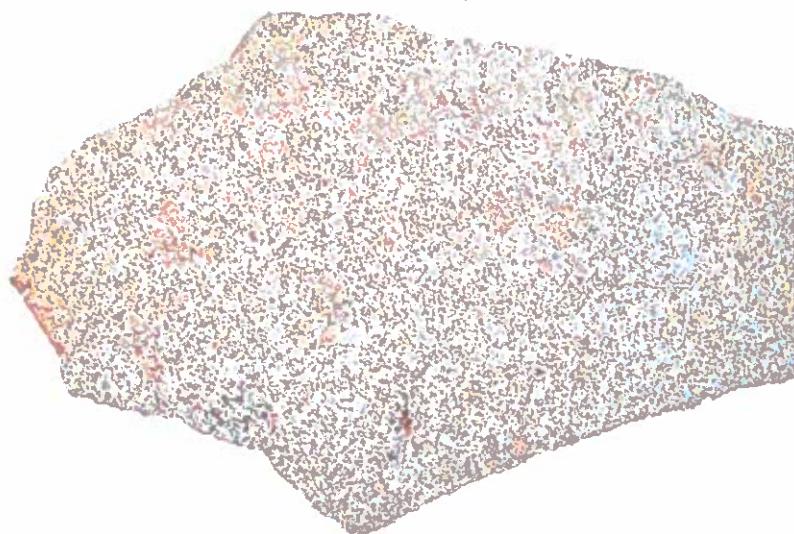
- Ouverture de 3 carrés supplémentaires vers le fleuve sur la zone E/F/G(0), en contact direct avec les lieux de trouvaille des 2 céramiques Koriabo. Cela a permis de retrouver l'essentiel des morceaux manquants de la céramique n°1 découverte entre F(2) et G(1). Quelques tessons épars ont également été trouvés sur cette couche entre - 65 et - 80, sans décor. Un bloc de résine de couleur miel a été mis à jour en E(0) à faible profondeur, vers - 30.
- Fouille plus approfondie sur les carrés H/I/J(1/2/3/4). La fouille est restée partielle pour les lignes 3 et 4, limitée à la première couche archéologique, avec quelques tessons grossiers épars. La ligne 2 a été décapée jusqu'à -60, la présence notable d'éclats de quartz confirme une zone de taille assez large dans la partie sud dès le 2<sup>e</sup> niveau archéologique. 2 ensembles de tessons en place, notamment un ensemble céramique à pâte grise d'épaisseur assez fine présentant un départ de anse, mais sans décor en H(2), similaire à la découverte de l'année précédente en limite G(1)/H(1). La fouille a atteint le niveau -80 en H/I/J(1) mais sans présence de tessons significatifs.
- Décapage complet de la nouvelle zone nord en Z/Y/X/W/V (0/-1) et partiel en (1). L'érosion du fleuve avait ouvert un front en (-1) avec de nombreux tessons apparents à -80 environ. Plusieurs type de pâtes sont présentes : une pâte rouge très fiable avec une grande quantité de dégraissant de type grains de quartz, une pâte jaune assez lisse et une pâte brune avec engobe de bonne qualité. Des éléments de décor de type zoomorphes ont été retirés (patte, yeux, moustache et bouche) pouvant symboliser un jaguar. Le puzzle reste toutefois complexe avec plusieurs dizaines de tessons, d'au moins 3 textures différentes. D'autres éléments de style Koriabo, pastilles et incisions ont également été trouvées sur divers tessons. Le lithique a également livré des quartz de taille, un petit cristal translucide de quartz quasi intact, des éclats de pierre verte issus de taille de lame de hache probablement et surtout un très beau lissoir en granite cassé en 2 parties en Z(0) et Z(-1) à -80.

Le SRA a de nouveau effectué 3 datations au carbone 14. Les charbons autour du lissoir en granite ont permis d'établir une époque similaire aux céramiques Koriabo (aux environ de 1300-1350). La deuxième datation confirme le fond de la couche Koriabo en V(0) aux environs du XIV<sup>e</sup> siècle. Enfin, la résine est logiquement plus récente, avec 2 hypothèses (1650-1700 ou 1850-1950). Cette 2<sup>e</sup> année de fouilles se poursuit actuellement par le nettoyage et le traitement du matériel archéologique trouvé, dans la perspective d'une nouvelle exposition début juin dans le cadre du marché artisanal du PAG, couplé aux journées nationales de l'Archéologie. Elle devrait s'achever par un voyage sur le littoral pour les élèves de 4<sup>e</sup> afin de boucler leur cycle de recherche par la confrontation avec d'autres sites archéologiques (Awala, Kourou, Rémire) et d'autres pratiques (inventaire participatif d'Awala, musée des cultures guyanaises à Cayenne). L'apport de

l'établissement est pour le moment de 109 HSE.

### Perspectives

Ce premier chantier de fouille sur Maripasoula permet de raccrocher cet espace au complexe Koriabo qui s'étend sur tout l'intérieur du plateau des Guyanes entre le X<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. L'ensemble des indices permet de situer cette zone en contrebas d'un probable site de plein air. La future implantation de la maison du PAG devrait pouvoir confirmer cette occupation dans le cadre d'une campagne de fouille préventive. L'ensemble découvert livre une grande variété d'objets du quotidien des Amérindiens de l'époque et constitue un lieu fondateur dans l'histoire de Maripasoula. La 3<sup>e</sup> année de fouille devrait permettre d'achever l'opération de sauvetage des vestiges en berge sur ce site. Cette la 4<sup>e</sup> a poursuivi avec entousiasme son projet démarré en 5<sup>e</sup> et devrait donc poursuivre en 3<sup>e</sup>, avec la possibilité de présenter leur travail lors de l'épreuve d'Histoire de l'Art au Brevet.



*Rape à manioc*



## PREFECTURE DE LA REGION GUYANE

Arrêté DRAC-SRA n° 002/2012 du 10 janvier 2012  
portant autorisation de prospections et de sondages  
archéologiques, commune de Maripasoula

**LE PREFET**  
**PREFET DE LA REGION GUYANE**  
**PREFET DE LA GUYANE**  
**Officier de la Légion d'honneur**  
**Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**VU** la loi du 19 mars 1946 érigeant en département français, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et la Réunion,

**VU** le décret du 7 juin 1947 relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les nouveaux départements,

**VU** la loi 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions,

**VU** le code du patrimoine, livre V, portant réglementation des fouilles archéologiques,

### ARRETE

#### Article 1er :

**M. Tristan BELLARDIE** est autorisé à procéder à une opération de prospections et de sondages

**Du 10 janvier au 31 décembre 2012**

concernant la région Guyane  
Département : Guyane  
Commune : Maripasoula  
Programme 32 : L'OUTRE-MER  
Organisme de rattachement : AUTRE

## Article 2 : prescriptions générales.

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Avant le 30 janvier 2013, le responsable scientifique de l'opération adressera au conservateur régional de l'archéologie l'ensemble de la documentation relative à l'opération, et, en triple exemplaire, un rapport accompagné de cartes et de photographies, ainsi que, le cas échéant, des fiches détaillées établies pour chacun des nouveaux sites identifiés au cours des recherches.

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

## Article 3 : destination du matériel archéologique découvert.

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération seront réglés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

## Article 4 :

Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cayenne, le 10 janvier 2012  
Pour le Préfet et par délégation,  
le Conservateur régional de l'archéologie,

M. Gérald MIGEON

---

### COPIES A :

Intéressé  Mairie(s)  Propriétaire(s) du (des) terrain(s)  Sous-direction de l'archéologie



## PREFECTURE DE LA REGION GUYANE PREFECTURE DE LA GUYANE

Arrêté DAC-SA n° 001/2013 du 3 janvier 2013  
portant autorisation de prospections et de sondages  
archéologiques, commune de Maripasoula

**LE PREFET DE LA REGION GUYANE  
PREFET DE LA GUYANE  
Officier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**VU** la loi du 19 mars 1946 érigeant en département français, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et la Réunion,

**VU** le décret du 7 juin 1947 relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les nouveaux départements,

**VU** la loi 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions,

**VU** le code du patrimoine, livre V, portant réglementation des fouilles archéologiques,

### ARRETE

#### Article 1er :

**M. Tristan BELLARDIE** est autorisé à procéder à une opération de prospections et de sondages

**Du 3 janvier au 31 décembre 2013**

concernant la région **Guyane**  
Département : **Guyane**  
Commune : **Maripasoula**  
Programme 32 : **L'OUTRE-MER**  
Organisme de rattachement : **AUTRE**

## Article 2 : prescriptions générales.

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur de l'archéologie qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Avant le 30 janvier 2014, le responsable scientifique de l'opération adressera au conservateur de l'archéologie l'ensemble de la documentation relative à l'opération, et, en triple exemplaire, un rapport accompagné de cartes et de photographies, ainsi que, le cas échéant, des fiches détaillées établies pour chacun des nouveaux sites identifiés au cours des recherches.

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

Il informera les populations locales des découvertes et des résultats de ses recherches au moins une fois dans l'année.

## Article 3 : destination du matériel archéologique découvert.

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération seront réglés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

## Article 4 :

Le Directeur des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cayenne, le 3 janvier 2013  
Pour le Préfet et par délégation,

le Conservateur de l'archéologie,

M. Gérald MIGEON

---

### **COPIES A :**

Intéressé  Mairie(s)  Propriétaire(s) du (des) terrain(s)  Sous-direction de l'archéologie